



Procès verbal du conseil d'établissement en date du 30 janvier 2020

Les membres présents sont au nombre de 12. Le quorum étant atteint, la séance du conseil d'établissement est ouverte à 18h10.

M. le Proviseur excuse les absences de Mme FOURET et M. PRIME représentants des parents d'élèves.

Mme GRECO, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, accepte la fonction de secrétaire de séance.

M. le Proviseur détaille l'ordre du jour présenté.

Vote : L'ordre du jour présenté est adopté à l'unanimité Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00
--

M. le Proviseur invite les membres du conseil d'établissement à valider le PV de la séance en date du 18.11.2019

Vote : Le PV de la séance en date du 18.11.2019 est adopté à l'unanimité Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00
--

1° - Présentation pour information du budget 2020

M. le DAF présente le budget 2020. Celui-ci a été validé par le comité de gestion de l'APE et validé par l'assemblée générale des parents d'élèves en date du 18.12.2019. M. le DAF analyse les recettes et les charges affectées au budget 2020. Lors de son exposé M. le DAF évoque la nécessité de mettre aux normes des matériels informatiques dans les services administratifs et dans les salles de classe. Il souligne l'effort financier conséquent réalisé par l'APE dans ce domaine.

M. le DAF conclut son exposé en soulignant la capacité d'autofinancement très appréciable de l'établissement qui permet de mieux préparer l'avenir grâce aux ressources dégagées.

Mme SOULABAILLE représentante des personnels enseignants et d'éducation s'interroge sur le devenir des ordinateurs déclassés. Ils seront vendus aux personnels et aux familles avec l'accord préalable du comité de gestion.

M. le COCAC s'interroge sur le résultat important dégagé sur l'exercice 2017. M. le DAF indique qu'il provient d'une reprise de provisions réalisée par l'APE en garantie d'un règlement avec les services de l'Etat.

Mme VERNEJOL, représentante des personnels enseignants et d'éducation souhaite connaître le taux de recouvrement des écolages sur la période. M. le DAF indique qu'une campagne de relance est en cours. 70% des écolages sont à cette date perçus. Le taux de captation est identique à celui de l'an passé à la même date.

Une question relative au coût de fonctionnement internet est posée dans le cadre des questions diverses. M. le Proviseur souhaite qu'elle soit abordée. Si la ligne ouverte paraît d'un montant très important, M. le DAF indique qu'il est moindre que celui engagé il y a trois ans pour un service de bien moindre qualité. Ramené au nombre d'utilisateurs, ce coût reste parfaitement compétitif. Le prestataire VIVENDI a été choisi.

2° - Proposition de nouveaux horaires au 1^{er} degré pour la rentrée 2020

Mme la Directrice présente aux membres du conseil d'établissement le changement proposé. Il convient de rajouter une 25^{ème} heure pour les élèves et de proposer le retour des APC. Le dispositif repose sur l'EPS (le professeur intervient seul sur la classe) et induit la modification suivante des horaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h45	07h45	07h45	07h45	07h45
12h00	12h00	12h00	12h00	12h00
12h30 (APC)		12h30 (APC)		
	14h45		14h45	
	16h45		16h45	

M. le Proviseur indique que ce nouvel horaire a été adopté en conseil d'école.

Vote : La proposition horaire est adoptée pour la rentrée 2020

Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00

M. le Proviseur revient sur un point discuté qui a été évoqué au conseil d'école : le retour des horaires continus sur la matinée pour le 1^{er} degré. L'Inspecteur de l'Education Nationale de zone n'y est pas opposé dès lors qu'un consensus se dégage sur ce nouveau rythme. Le changement avait été opéré en 2017 suite au rapport de l'EN précédent, préconisant à l'époque une refonte du rythme. M. le proviseur souhaite créer rapidement un groupe de travail pour rédiger et assurer le suivi d'une enquête auprès des familles et des personnels enseignants concernés. Cette modification pourra être envisagée pour **la rentrée 2021**.

M. EPEE s'interroge sur le fait que les parents interviennent sur une question pédagogique. M. Le Proviseur indique qu'il est nécessaire d'associer les parents à cette réflexion. Le choix final ne revient pas aux parents. La décision sera prise après avis du conseil d'école par le conseil d'administration.

3° - Approbation du calendrier scolaire 2020 – 2021

M. le Proviseur présente le calendrier 2020.2021. Ce calendrier prend en compte les nouveaux horaires adoptés. Il a été travaillé avec le lycée de Pointe Noire et se fonde sur le calendrier de l'académie de Nantes (académie de rattachement). Cet élément est important pour s'assurer de la cohérence des épreuves E3C du baccalauréat pour l'année prochaine. M. le Proviseur indique qu'une demande de dérogation sera adressée aux services pédagogiques de l'AEFE pour organiser la pré rentrée le 31.08.2020.

août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	
11 sa 6.3	11 je 6.3	11 di 6.3	11 di 6.3	11 ma 6.3	11 ve 6.3	11 lu 4.3	11 lu 4.3	11 je 6.3	11 sa 6.3	11 ma 6.3	11 je 6.3	
2 di	2 ve 4.3	2 ve 4.3	2 lu 4.3	2 me 4.3	2 sa	2 ma 6.3	2 ma 6.3	2 ve 4.3	2 di	2 me 4.3	2 ve 4.3	
3 lu	3 je 6.3	3 sa	3 ma 6.3	3 je 6.3	3 di	3 me 4.3	3 me 4.3	3 sa	3 lu	3 je 6.3	3 sa	
4 ma	4 ve 4.3	4 di	4 me 4.3	4 ve 4.3	4 lu 4.3	4 je 6.3	4 je 6.3	4 di	4 ma	4 ve 4.3	4 di	
5 me	5 sa	5 lu 4.3	5 je 6.3	5 sa	5 ma 6.3	5 ve 4.3	5 ve 4.3	5 lu 4.3	5 me	5 sa	5 lu	
6 je	6 di	6 ma 6.3	6 ve 4.3	6 di	6 me 4.3	6 sa	6 sa	6 ma 6.3	6 je	6 di	6 ma	
7 ve	7 lu 4.3	7 me 4.3	7 sa	7 lu 4.3	7 je 6.3	7 di	7 di	7 me 4.3	7 ve	7 lu 4.3	7 me	
8 sa	8 ma 6.3	8 je 6.3	8 di	8 ma 6.3	8 ve 4.3	8 lu 4.3	8 lu 4.3	8 je 6.3	8 sa	8 ma 6.3	8 je	
9 di	9 me 4.3	9 ve 4.3	9 lu 4.3	9 me 4.3	9 sa	9 ma 6.3	9 ma 6.3	9 ve 4.3	9 di	9 me 4.3	9 ve	
10 lu	10 je 6.3	10 sa	10 ma 6.3	10 je 6.3	10 di	10 me 4.3	10 me 4.3	10 sa	10 lu	10 je 6.3	10 sa	
11 ma	11 ve 4.3	11 di	11 me 4.3	11 ve 4.3	11 lu 4.3	11 je 6.3	11 je 6.3	11 di	11 ma	11 ve 4.3	11 di	
12 me	12 sa	12 lu 4.3	12 je 6.3	12 sa	12 ma 6.3	12 ve 4.3	12 ve 4.3	12 lu 4.3	12 me	12 sa	12 lu	
13 je	13 di	13 ma 6.3	13 ve 4.3	13 di	13 me 4.3	13 sa	13 sa	13 ma 6.3	13 je	13 di	13 ma	
14 ve	14 lu 4.3	14 me 4.3	14 sa	14 lu 4.3	14 je 6.3	14 di	14 di	14 me 4.3	14 ve	14 lu 4.3	14 me	
15 sa	15 ma 6.3	15 je 6.3	15 di	15 ma 6.3	15 ve 4.3	15 lu 4.3	15 lu 4.3	15 je 6.3	15 sa	15 ma 6.3	15 je	
16 di	16 me 4.3	16 ve 4.3	16 lu 4.3	16 me 4.3	16 sa	16 ma 6.3	16 ma 6.3	16 ve 4.3	16 di	16 me 4.3	16 ve	
17 lu	17 je 6.3	17 sa	17 ma 6.3	17 je 6.3	17 di	17 me 4.3	17 me 4.3	17 sa	17 lu	17 je 6.3	17 sa	
18 ma	18 ve 4.3	18 di	18 me 4.3	18 ve 4.3	18 lu 4.3	18 je 6.3	18 je 6.3	18 di	18 ma	18 ve 4.3	18 di	
19 me	19 sa	19 lu	19 je 6.3	19 sa	19 ma 6.3	19 ve 4.3	19 ve 4.3	19 lu 4.3	19 me	19 sa	19 lu	
20 je	20 di	20 ma 6.3	20 ve 4.3	20 di	20 me 4.3	20 sa	20 sa	20 ma 6.3	20 je	20 di	20 ma	
21 ve	21 lu 4.3	21 me 4.3	21 sa	21 lu 4.3	21 je 6.3	21 di	21 di	21 me 4.3	21 ve	21 lu 4.3	21 me	
22 sa	22 ma 6.3	22 je 6.3	22 di	22 ma 6.3	22 ve 4.3	22 lu 4.3	22 lu 4.3	22 je 6.3	22 sa	22 ma 6.3	22 je	
23 di	23 me 4.3	23 ve 4.3	23 lu 4.3	23 me 4.3	23 sa	23 ma 6.3	23 ma 6.3	23 ve 4.3	23 di	23 me 4.3	23 ve	
24 lu	24 je 6.3	24 sa	24 ma 6.3	24 je 6.3	24 di	24 me 4.3	24 me 4.3	24 sa	24 lu	24 je 6.3	24 sa	
25 ma	25 ve 4.3	25 di	25 me 4.3	25 ve 4.3	25 lu 4.3	25 je 6.3	25 je 6.3	25 di	25 ma	25 ve 4.3	25 di	
26 me	26 sa	26 lu	26 je 6.3	26 sa	26 ma 6.3	26 ve 4.3	26 ve 4.3	26 lu	26 me	26 sa	26 lu	
27 je	27 di	27 ma 6.3	27 ve 4.3	27 di	27 me 4.3	27 sa	27 sa	27 ma 6.3	27 je	27 di	27 ma	
28 ve	28 lu 4.3	28 me 4.3	28 sa	28 lu 4.3	28 je 6.3	28 di	28 di	28 me 4.3	28 ve	28 lu 4.3	28 me	
29 sa	29 ma 6.3	29 je 6.3	29 di	29 ma 6.3	29 ve 4.3	29 lu 4.3	29 lu 4.3	29 je 6.3	29 sa	29 ma 6.3	29 je	
30 di	30 me 4.3	30 ve 4.3	30 lu 4.3	30 me 4.3	30 sa	30 ma 6.3	30 ma 6.3	30 ve 4.3	30 di	30 me 4.3	30 ve	
31 lu	PR	31 sa	31 je	31 di	31 me 4.3	31 sa	31 sa	31 ma 6.3	31 lu	31 je 6.3	31 sa	
heures	0 heures	112 heures	61 heures	105 heures	71.6 heures	101 heures	75.8 heures	30.5 heures	86.3 heures	80.1 heures	118 heures	0 heures
jours	1 jours	22 jours	12 jours	21 jours	14 jours	20 jours	15 jours	18 jours	17 jours	16 jours	23 jours	0 jours
nombre total d'heures de classe sur l'année :										899		
nombre total de jours de classe sur l'année :										179		

Vote : La proposition de calendrier 2020/2021 est adoptée à l'unanimité
Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00

4° - Point d'information sur la Toute Petite Section

Mme la directrice explique avoir réalisé un point avec les maitresses de TPS et PS. Ce bilan a été présenté en conseil d'école. Mme la Directrice synthétise la présentation qui en a été faite.

M. le Proviseur propose d'ajourner, à la demande des personnels enseignants et d'éducation, la prise de décision sur le maintien ou non de cette expérimentation réalisée en 2018 et 2019 pour la rentrée 2020. L'avis du conseil d'école sera sur ce point déterminant.

Mme SOULABAILLE demande combien d'élèves sont concernés par cette TPS. Mme la Directrice note 05 élèves en 2018 et 04 élèves en 2019. M. le Proviseur indique que cette section n'est pas homologuée par l'AEFE.

5° - Demande d'ouverture d'un poste de résident PE1 pour la rentrée 2021.

M. le Proviseur présente le tableau des ressources concernant les personnels du 1^{er} degré. M. le Proviseur met en avant trois arguments :

- Le ratio résident demeure faible par rapport à la zone et au regard de la structure (16 divisions) et du nombre d'élèves (366 élèves) 40/60
- Les ressources locales sont inexistantes ou de très piètres qualités au regard des exigences immédiatement attendues.
- La rotation des PDL au 1^{er} degré est très importante chaque année et entend un travail soutenu et sans fin de l'EMFE auprès des néo recrutés chaque année.

Mme VERNEJOUL demande si cette ouverture ne peut pas être demandée pour 2020. M. le Proviseur répond par la négative. Le coordonateur de la zone Afrique a été sensible aux arguments développés lors de sa visite en décembre mais il propose d'étudier cette ouverture pour 2021. Les ressources sont rares et la politique d'ouverture est menée sur des moyens constants.

Vote : Le conseil d'établissement autorise le chef d'établissement à réaliser une demande d'ouverture d'un poste de résident PE1 pour la rentrée 2021.
Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00

6° - Les indemnités de mission particulières

M. le Proviseur présente le principe des IMP. Il propose l'octroi de ces IMP pour les missions suivantes :

A taux 1 :

Référent aux Usages Pédagogiques du Numérique (M. EPEE)

Animateur référent du projet MATHABRAZZA (M. KADDOUR)

Animateur référent du projet LAND ARTS (M. BEAUMONT)

A taux 2 :

Référent accompagnatrice des personnels néo recrutés au 1^{er} degré (Mme GRECO, MATA, TRAN TU YEN)

Vote : Validation des IMP proposées
Votants : 12 Contre : 00 Abstention : 00 Pour : 00

7° - Les questions diverses

A° - Fonctionnement du SAS et du portail

Le nouveau sas d'entrée est autonome sur le plan électrique le week-end. M. le DAF rappelle que les agents de DORSA sont présents H24.

Mme la CPE note que les nouveaux surveillants ont été en retard pour l'ouverture des portails. Ils trouvent actuellement leurs marques et le problème est en cours de résolution.

B° - Distribution des badges

Les badges d'accès au sas seront diffusés le lundi 03.02.2020 à l'ensemble des personnels.

C° - Date du prochain exercice de confinement

L'exercice est programmé le lundi 17.02 à 09h00.

D° - Les photographies de classe

Les photographies pour le livre de l'année seront réalisées le 30 et le 31.03. Pour le FSE, rien n'a été encore arrêté.

E° - Livre de l'année

Les informations doivent être transmises au prestataire avant le 06.04.2020 au plus tard. Mme VERNEJOL suggère que les élèves du secondaire s'investissent davantage pour rédiger des articles voire créer des pages dédiées.

F° - Retard des élèves

Les retards sur le 1^{er} degré sont importants. Les parents d'élèves profitent de l'entrée des élèves du second degré pour entrer.

M. le Proviseur donne quelques chiffres sur le seul mois de janvier concernant les élèves du 2nd degré :

- 150 élèves concernés par des retards soit 40% de nos élèves,
- 32 élèves comptent entre 03 et 05 retards soit 8.5% de nos élèves,
- 58% des retards se concentrent à 07h45 et 15% à 15h00.
- 30% des retards concernent les classes de 2A et 2B en janvier.

Mme SOULABAILLE indique que de très nombreux élèves franchissent le portail à 07h45 au lieu de 07h40. Mme la CPE en a conscience. Le règlement intérieur dispose de cet horaire. Peut être serait-il nécessaire de réfléchir à une modification de celui-ci ?

Mme VERNEJOL souhaite qu'une étude des retards soit réalisée sur le premier degré.

G° - L'accueil des élèves primo arrivants et allophones

Une élève a été intégrée en classe de 2^{nde} sans avoir de notion de français ni d'anglais. M. le Proviseur reconnaît être à la limite de l'exercice d'intégration cette année avec cette élève primo arrivant et allophone. La famille ne souhaite malheureusement pas que l'élève suive les modules complémentaires proposés à l'IFC. Un accueil FLE de 07 heures a été mis en place et concerne 17 élèves sur le 1^{er} et le second degré. L'intégration et l'accompagnement des élèves allophones est nécessaire. Les moyens doivent être pérennisés et mieux structurés (peut être en partenariat avec l'IFC qui propose aussi des modules FLE).

Mme VERNEJOL ajoute que la problématique de l'accueil des élèves qui n'ont pas suivi de LV2 au collège est un écueil. M. le Proviseur indique qu'un module de 02 heures « grand débutant » en LV2 espagnol est proposé en 3^{ème} et en 2^{nde} pour accompagner ces élèves.

H° - Le site internet

Le comité de gestion a engagé un processus de liquidation des relations avec la société prestataire A+ en charge du site. Le service informatique a récupéré la gestion du site et réalise un audit de celui-ci qui sera présenté le 18.02 lors du prochain comité de gestion.

I° - la plaque commémorative pour la mémoire de Mme MORAIS

Une trame est proposée aux membres du comité de gestion. Rien n'est arrêté, sinon la date : la plaque sera en effet dévoilée le jour de la remise des prix, le samedi 13.06.2020.

J° - Perception directe de l'impôt sur le revenu à la source

M. le DAF s'étonne que quelques collègues découvrent l'impact de cette perception sur le salaire de janvier. Une réunion d'information avait été réalisée à la rentrée, à la signature des contrats, pour évoquer ce point. Par ailleurs, le montant des salaires évoqués à la signature était calculé sur le mois de janvier. A la rentrée

prochaine, une information sera réalisée auprès des néo recrutés sur la base d'un bulletin de salaire fictif afin que les éléments d'information soient parfaitement clairs.

M. le Proviseur clôture la séance en informant les membres du conseil d'établissement de la nouvelle représentation au sein de l'APEESE. Il évoque aussi les nouveaux représentants des personnels de droit locaux élus fin janvier.

Le prochain conseil d'établissement se déroulera **le jeudi 09.04 à 18h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,
Mme GRECO Corinne

Le Président,
M. Laurent CADIC